

Ministère d'Etat.

Paris, le 18

185

226

Beaux-Arts.

Sommaire.

Monsieur le Directeur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 17 novembre pour me transmettre le 3^e bordereau des Dépenses de l'Académie Impériale de France à Rome, pendant l'exercice courant.

Les diverses pièces justificatives jointes à ce bordereau ont été reconnues régulières, seulement la quittance N^o 17 que vous y avez portée pour 24 écus, n'étant réellement à 10 écus si la quantité de bois fournie à l'Académie est bien de 36 passas ou de 88^{1/2} l. 20^{1/2}. Afin de ne pas retarder l'envoi du dit bordereau au Ministère des Finances, je l'ai réduit de 24 écus et j'ai réservé la quittance N^o 17 que je vous renvoie ci-jointe. Vous aurez à la comprendre pour sa valeur réelle dans votre plus prochain bordereau.

J'ai remarqué, Monsieur le Directeur, que vous n'avez pas fait traduire le mémoire du Pharmacien. Je vous prie de

Série E, n^o 3.

M. Schnetz, Directeur de l'Académie Impériale de France à Rome.

ne pas omettre cette formalité à l'avenir, et
de m'adresser les traductions du mémoire que
vous m'avez déjà produits cette année, car la
Cour des Comptes ne manquerait pas de me les
réclamer.

Agreez, Monsieur le Directeur,
l'assurance de ma considération très distinguée,

Le Ministre d'Etat.

Antoine Lully